

LE LIVRET SCOLAIRE DU LYCEE

Un nouveau [livret scolaire](#) a été introduit dans les lycées en 2012. Sa vocation reste d'orienter les décisions du jury de baccalauréat. Ce livret invite à évaluer les lycéens en termes de résultats chiffrés mais aussi, comme dans le LPC (Livret Personnel de Compétences) de collège, en termes de compétences spécifiques à chacune des disciplines évaluées au bac. Des compétences périscolaires ont également été intégrées.

Rappel sommaire du LPC ([Livret Personnel de Compétences](#))

Le LPC accompagne la scolarité obligatoire et évalue, de l'école primaire au collège, les acquis des élèves en termes de connaissances et de compétences dans l'optique de valider la maîtrise du socle commun. Depuis 2012, le LPC a été simplifié et se fonde sur 3 paliers (CE1, CM2, Troisième). Il existe en version papier et en version numérique (logiciel Pronote).

Sept compétences, avec des items spécifiques, sont évaluées à partir des paliers 2 et 3:

- 1- La maîtrise de la langue française
- 2- La pratique d'une langue vivante étrangère
- 3- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- 4- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- 5- La culture humaniste
- 6- Les compétences sociales et civiques
- 7- L'autonomie et l'initiative.

Le LPC se distingue du DNB (diplôme national du brevet) même si l'obtention de ce dernier implique la validation des compétences du palier 3. Le LPC est sanctionné par une évaluation collégiale de l'équipe enseignante en fin de troisième tandis que le DNB fait l'objet d'un examen avec des épreuves spécifiques corrigées en loge et notées. Les épreuves mobilisent des compétences du socle sans être articulées et fléchées sur le palier 3.

Vocation du livret scolaire de lycée

Le livret scolaire a pour rôle de guider les décisions du jury de baccalauréat. Il *doit consigner les progrès et les acquis de l'élève dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève. L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements (...).*

Structure du livret scolaire

Le livret peut être complété en version papier ou en version numérique. De manière traditionnelle, comme dans les anciennes versions, il comporte une évaluation chiffrée basée sur les résultats trimestriels des années de 1ère et Terminale. Cette évaluation *situe les résultats de l'élève par rapport à la classe ou au groupe dans lequel il a suivi l'enseignement considéré.*

Les équipes pédagogiques sont par ailleurs invitées à apprécier le travail des élèves de deux autres manières :

- *d'une part, elles positionnent l'élève dans une échelle de 4 degrés qui mesure le niveau atteint en matière d'acquisition des connaissances et de capacité à les mettre en œuvre, eu égard aux objectifs de la discipline suivie : 1 = compétences non maîtrisées ; 2 = compétences insuffisamment maîtrisées ; 3 = compétences maîtrisées ; 4 = compétences bien maîtrisées.*
- *d'autre part, elles explicitent de façon littérale les rapports de l'élève aux apprentissages et mettent en évidence son degré d'intérêt pour le travail et la matière. Sans taire ses faiblesses, elles n'omettent pas de mettre l'accent sur ses forces et capacités, sur la valeur qu'il a acquise.*

La principale nouveauté du livret de 2012 concerne la mention « **d'éléments marquant le parcours de l'élève dans l'établissement** » dont l'obtention du B2i lycée. Le conseiller principal d'éducation et le professeur principal sont invités à compléter le profil de l'élève à partir de rubriques concernant son éventuelle implication dans la vie de l'établissement. Il s'agit de cocher des cases si, le cas échéant, l'élève a été délégué, membre du CA, du CVL, du CESC, de l'AS, de clubs. D'autre part, il est possible d'établir des observations écrites sur l'investissement de l'élève dans la vie de son lycée. Dans tous les cas, il s'agit de « *valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève* ». On peut comparer ces mentions à la compétence 8 du LPC qui vise à évaluer le degré d'autonomie et d'initiative. En outre, rappelons que depuis 2011, les étudiants peuvent valider des crédits ECTS s'ils peuvent justifier d'activités dans le cadre associatif. Enfin, on peut rapprocher ces mentions du livret scolaire lycéen au [portefeuille de compétences des bénévoles](#).

La dernière partie du livret porte sur « **l'avis en vue de l'examen** » comme dans les anciennes versions. Cet avis, établi par l'équipe pédagogique, porte sur 3 catégories possibles: Très favorable - Favorable – Doit faire ses preuves. La mention « assez favorable » a été abandonnée.

Convergences du livret scolaire du lycée avec les autres référentiels du système éducatif.

On retrouve dans ce livret **une approche par compétences** qui court de la maternelle à l'Université y compris au niveau de la formation des enseignants dans les ESPE (voir le [Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#)). Cette démarche par compétences vise à assurer une « culture commune » entre les acteurs du système éducatif.

Comme dans les autres référentiels, les compétences du livret scolaire sont entendues comme **l'aptitude à mobiliser et réinvestir « des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée »**.

Comme pour le LPC (3 paliers), il s'agit de faire **état de la progression des apprentissages des élèves**. Cette progression est manifestée par les notes des 3 trimestres de 1ère et Terminale et par les niveaux de compétences définis, articulés aux appréciations écrites des professeurs.

Le livret scolaire du lycée est **un outil de communication** mais à destination première du jury de baccalauréat plutôt que des familles (vocation plus spécifique du LPC).

Enfin, l'approche par compétence est à mettre dans **une perspective européenne**. Il s'agit de faire converger à l'échelle de l'UE, les systèmes éducatifs et les critères d'évaluation. A ce titre, la place des langues vivantes dans ces livrets est réenvisagée. Elle est commune à toutes les séries et l'évaluation s'effectue selon le Cadre européen commun de référence pour les langues ([CECRL](#)).

Exemple de la configuration du livret pour l'évaluation des langues.

LANGUES VIVANTES										
	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)						Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève et sur l'appropriation du contenu des programmes	
	Élève	Groupe	A1	A2	B1	B2	C1	C2		
Enseignements obligatoires de langues vivantes										
LANGUE ÉTUDIÉE	Moyennes	Effectif du groupe :		Compréhension de l'écrit						
	1er tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)		Compréhension de l'oral						
	2 ^e tr.	<8	≥8 et <12	≥12	Expression écrite					
	3 ^e tr.			Expression orale en continu						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :		Interaction orale						
LANGUE ÉTUDIÉE	Moyennes	Effectif du groupe :		Compréhension de l'écrit						
	1er tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)		Compréhension de l'oral						
	2 ^e tr.	<8	≥8 et <12	≥12	Expression écrite					
	3 ^e tr.			Expression orale en continu						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :		Interaction orale						